

LE RÈGLEMENT DE LA RANDO DE NUIT



Article 1

« Les Dieujantés » organisent une randonnée VTT et pédestre le samedi 22 octobre 2022 à GRAZAC (31) il sera composé de 3 parcours : un de 8km pédestre ; un de 15 km pédestre et VTT /tRAIL et un de 25 km exclusivement VTT/TRAIL.

Article 2

Cette manifestation est ouverte à toutes personnes en bonne santé et apte à la pratique du VTT. Les moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale et les moins de 14 ans devront être accompagnés par un adulte

Article 3

L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité. Son état de santé lui permet de participer à la randonnée et décharge les organisateurs de toutes responsabilités.

Article 4

Cette manifestation est une randonnée. Elle sera réalisée individuellement ou en groupe, à allure libre. Aucun accompagnateur motorisé ne se sera admis sur le parcours. Les chiens seront tenus en laisse et sont sous l'entière responsabilité de leur maître.

Article 5

Le **respect du code de la route** est obligatoire ainsi que les consignes des organisateurs. Le **respect de l'environnement** également, Ne pas jeter de déchets dans la nature (emballages,...)

Article 6

Le port du gilet fluo est obligatoire pour tous les participants. Ainsi que d'un éclairage adapté.

Le port du casque est obligatoire pour les VTTistes Le port de gants et de lunettes de protection est vivement conseillé.

Article 7

Le VTT devra être en bon état de fonctionnement et pourvu du nécessaire de réparation (crevaisin) et d'une pompe. Des pompes seront disposées au ravitaillement. Les VTT à assistance électriques non débridés sont autorisés.

Article 8

En cas de vol, perte ou accident, la responsabilité de l'association « les dieujantés » ne saurait être engagée.

Article 9

Droit à l'image : Des photos pourront être prises sur le long du parcours et mis en ligne sur le site lesdieujantes.fr ou sur la page facebook des **dieujantés**.

Article 10

Le fait de participer suppose l'acceptation du présent règlement.

Article 11

La randonnée empruntant beaucoup de chemins et terrains privés, il est fortement déconseillé, voire pour certains, interdit, de les emprunter durant le reste de l'année. Merci de laisser vos GPS à la maison. Le club vous accueillera et vous emmènera toute l'année sans autre contrepartie que de la bonne humeur et le port du casque. Il suffit de nous contacter.

LA NATURE, LES PLANTATIONS ET LE CODE DE LA ROUTE DEVRONT ÊTRE RESPECTÉS DURANT LA RANDONNÉE. MERCI